

LES PLUS ANCIENNES CHARTES EN
FRANÇAIS (JUSQU'EN 1270)
DE LA CÔTE-D'OR

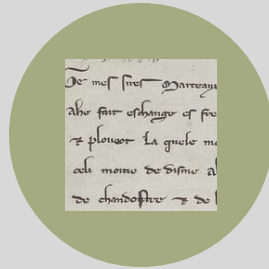
VALÉRIE NEVEU

« Atelier du chancelier Rolin ». AD 21, 8 novembre 2022

Plan de la conférence



LA RECHERCHE SUR
LES ACTES EN
FRANÇAIS : GENÈSE
DU PROJET ET
DÉVELOPPEMENT



LA LANGUE
DES ACTES



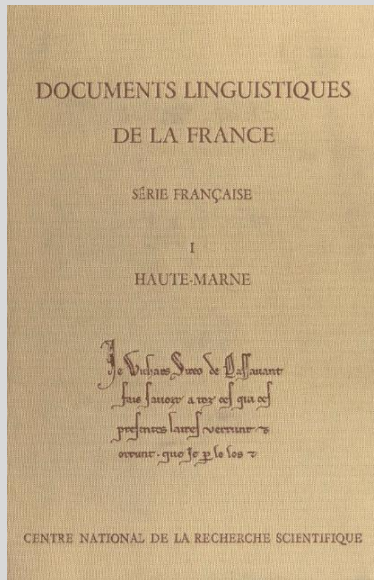
LE CONTENU
DES ACTES



Instruments
de travail

1. La recherche sur les actes du XIII^e s. en français: genèse du projet et développement

- Collection « Documents linguistiques de la France », issus d'un projet lancé par le linguiste Paul Meyer au XIX^e s.
- Pourquoi les DLF ? Mieux connaître les parlers de l'ancienne France.
- Méthodologie des DLF : du papier à la base de données en ligne (<https://www.rose.uzh.ch/docling/corpus.php?c=47&o=5>).



The screenshot shows a web interface for a linguistic corpus. The title is 'Documents linguistiques galloromans' with a subtitle 'collection fondée par Jacques Monfrin poursuivie par Martin-D. Glessgen'. The interface is organized into several sections: 'Accueil', 'Descriptif du projet', 'Les corpus textuels', 'Interrogations linguistiques', and 'Contact'. Under 'Les corpus textuels', there are dropdown menus for 'chartes de la Côte d'Or' and 'Table des cotes', and a list of document identifiers like 'AD CO 32 H 740, (chCOro14)'. The 'Interrogations linguistiques' section has a checkbox for 'vers une autre interface'. The 'Contact' section lists more document identifiers. At the bottom, there is a 'Téléchargement du corpus complet' section with a 'Choix d'édition' (critical, interpretative, diplomatic) and a 'Génération de fichier pdf' button. On the right side, there are three small images of manuscript pages, one of which is labeled 'B862n-2'. At the bottom right, there is a logo for 'Ecole Nationale des Chartes'.

Thèse de VN pour le diplôme d'archiviste-paléographe, 1988: le département de la Côte-d'Or
(sur <https://bibnum.chartes.psl.eu/s/thenca/item/58584#?c=&m=&s=&cv=>)

The screenshot displays the THENCA website interface. At the top, a red header contains the logo "THENCA@ THÈSES ENC ACCESSIBLES EN LIGNE" and a navigation menu with items: "Présentation", "Collections", "Thèses", "Positions de thèse", "Autour des thèses", and "Contact". Below the header is a search bar with the text "Recherche" and icons for "Recherche avancée", "Thèse", and "Position de thèse". The main content area features the title "Les plus anciennes chartes en langue française conservées dans le département de la Côte-d'Or (1239-1270)". A central viewer window shows a document page with the following text: "Valérie NEVEU", "Les plus anciennes chartes en langue française conservées dans le département de la Côte-d'Or (1239-1270)", "Tome 1", and "AB XXVIII 877". At the bottom left of the viewer, it says "MODALITÉS DE CONSULTATION DE LA THÈSE" and "tous droits réservés".

2. La langue des actes : tradition écrite nationale / locale ; l'apport des actes à la dialectologie

- L'emploi du français dans les actes : conditions de son apparition
 - Dans le nord et nord-est du domaine d'oïl dans les premières années du XIII^e s.
 - 1230 pour le 1^e acte connu de Thibaut de Champagne
 - 1241 pour les 1^{ers} actes connus (en copie) du duc Hugues IV de Bourgogne, 1244 pour le 1^{er} original aux AD 21
- Raisons possibles de la diffusion du français. Pourquoi introduire la langue vulgaire dans les pratiques des chancelleries ?
 - Une présence d'abord ultra-minoritaire par rapport aux actes en latin, une extension lente au XIII^e s.
 - Rôle des laïcs plus éloignés du latin que les clercs (le français apparaît d'abord dans les échevinages)
 - Reconnaissance d'une langue littéraire (légitimation)
 - Imitation de proche en proche
 - L'inconnu demeure la part des choix individuels, tant chez les rédacteurs que chez les destinataires des actes.
- Quelle langue française ? L'apport des chartes à la dialectologie
 - Difficulté à cerner un « parler bourguignon » mis à l'écrit et ses frontières
 - On se tourne vers une étude de la *scripta* plutôt que de la langue

Scripta et lieux d'écriture en Bourgogne

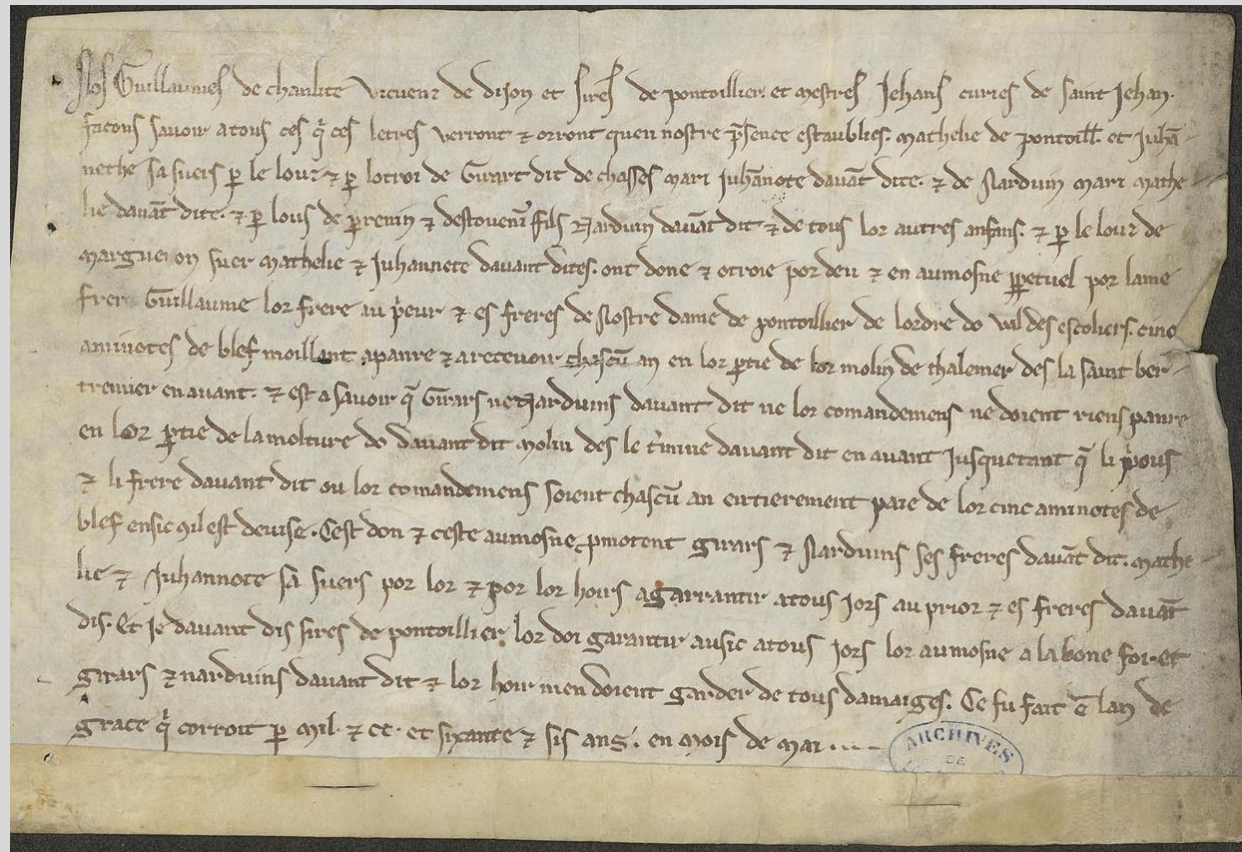
- Dispersion des lieux d'écriture. On ne peut pas parler de « chancellerie » organisée dans notre période (même pour le duc) ; on repère plutôt des « bureaux d'écriture » ecclésiastiques.
- Faux-semblants des lieux de passation des actes, d'où difficulté à les situer dialectalement.
- En revanche, le rapprochement visuel d'actes intitulés aux noms de personnages très différents, voire très éloignés, permet de découvrir des scribes et de reconstituer des lieux d'écriture. Ex. 1 (diapo suivante)
- Les formations des scribes sont disparates, de même que leur niveau de langue. La majorité des actes est très correcte mais quelques uns font exception: travail de scribes occasionnels ? Ex. 2
- Des scribes presque toujours anonymes. Ex. 3, exception de « Brunel »
- Le cas des bureaux d'écriture dijonnais, travaillant tant pour le duc que pour les besoins quotidiens de la population. Ex. 4
- Perspectives d'identification des scribes dijonnais. Ex. 5

Exemple 1: écriture au chef d'ordre (abbaye du Val-des-Ecoliers, Verbiesles, Haute-Marne)
d'un acte au bénéfice du prieuré N.D. de Pontailier distant de 107 km.

32 H 742, mai 1266, donation faite par les sœurs Mathelie et Jeannette de Pontailier au prieuré, d'une rente annuelle à prendre sur le moulin de Talmay. Acte validé par Guillaume de Champlitte et Jean curé de St Jean de Pontailier.

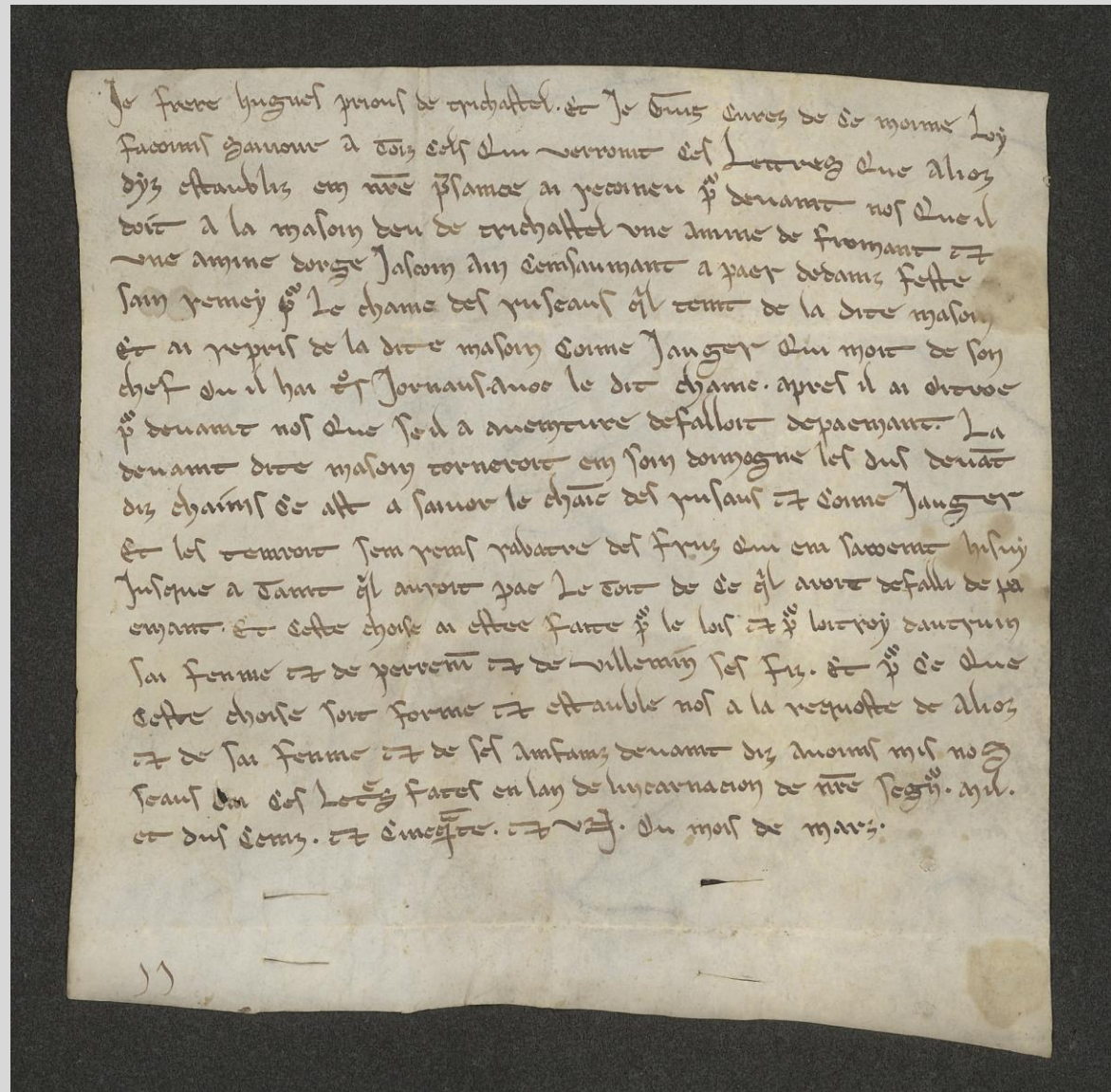
<https://www.rose.uzh.ch/docling/charte.php?c=47&o=5&t=4541>

A noter, la formule de datation « l'an qui corroit », non bourguignonne.



Exemple 2. Acte
négligé dans la forme et
la langue: *Façoims
saivour, verromt, masoin*
etc.

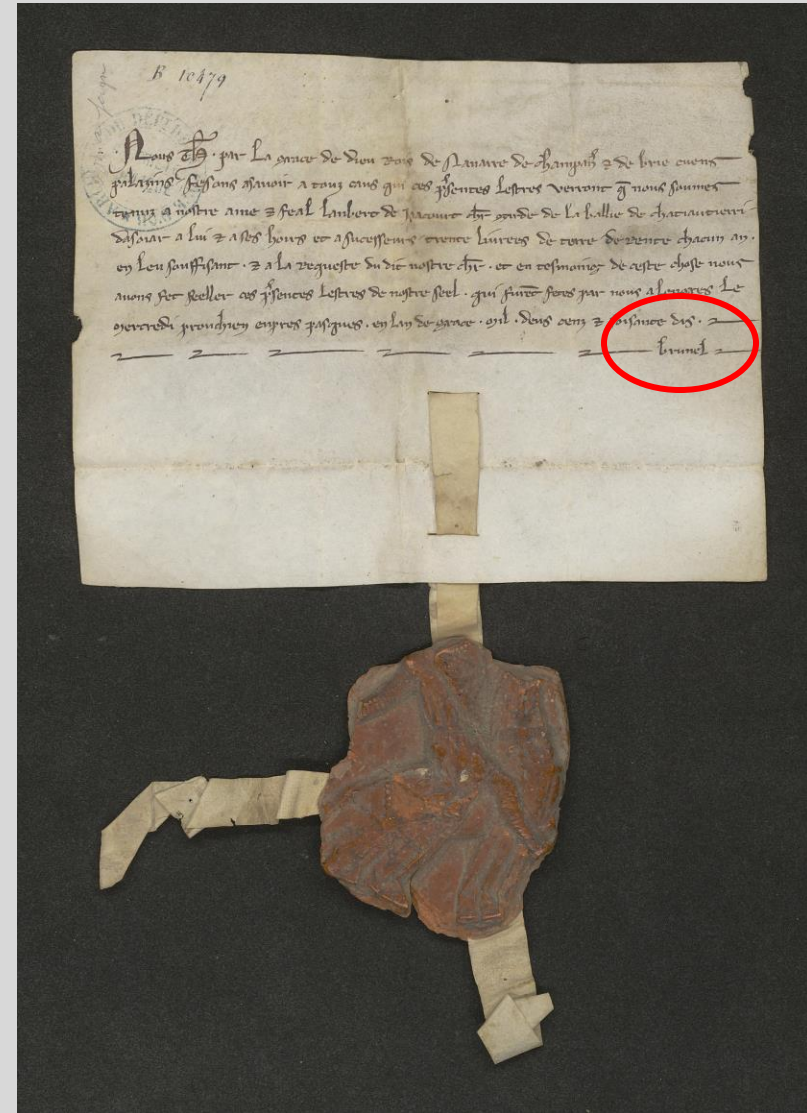
138 H 1254-3, mars 1252 n.st.
Reconnaissance d'un cens dû à la
Maison Dieu de Til-Châtel, par
Alioz, d'Is sur Tille. Acte passé
sous les sceaux d'Hugues prieur
et de Gui curé de Til-Châtel.
[https://www.rose.uzh.ch/docling/
charte.php?c=47&o=5&t=4382](https://www.rose.uzh.ch/docling/charte.php?c=47&o=5&t=4382)



Exemple 3. B 10479 scellé, avril
1270.

Octroi d'une rente au bénéfice de Lambert
de Jaucourt, par Thibaut V de Champagne.
Signature « Brunel ».

<https://www.rose.uzh.ch/docling/charte.php?c=47&o=5&t=4591>



Exemple 4. (A) B 1350, mars 1252 n.st.

Confirmation par Guillaume de Marigny, comme seigneur du fief, de la vente de Daix faite au duc, par Jean de Saulon. Sous les sceaux des 2 doyens, de chrétienté et de la Chapelle-le-Duc. Ecriture du scribe « dijonnais A ».

<https://www.rose.uzh.ch/docling/charte.php?c=47&o=5&t=4383>



1258
 Nos Maistres Aubri deiens de la cristientie de Dyion facons sauoir a touz cels q' uiront cele presentes lettres q' nos auons veu
 et esgardé diligement unes lettres q' sont contenues a desous saelees dou seal noble baron mo seingnor hugouy duc de bourgogne 7 les
 auons ley mot amon en tel forme: Nos hugues dux de bourgogne facons sauoir a touz cels q' uiront cele presentes lettres q' en nre
 p'sence establi meslres mathex de naeles cheualer nre feiz reconut deuant nos q' por laumosne q' madame aglantine mere dou deuant dit
 marche de naeles au fratre a la maison de lospital de saint antoine destes. la qle aumosne lideuant dit marche conuec bien deuant nos q' faire
 est. cest a sauoir dix liures de ere por une chapeleme dont cil diz mathex deuot leuz solcees de ere adigenois por son partaige. 7 por lau
 mosne madame adeline mere de cele deuant dite aglantine dont lidiz mathex deuot q' uiront solcees de ere ausimenc adigenois 7 por
 douz serentz 7 dem diuone q' il deuot por laumosne mo seingnor marche destes sus la coustume destes por son partaige. Por icels aumos
 nes desus dites il ai done zorroie 7 assis a la deuant dite maison destes par lou los 7 por lotroi ichun de naeles qui deuant nos lai uoulu
 7 loe 7 orroie q'nt q' il ai ou four destes dou q' four les trois parties muerueur dou fie andeuant dit ichun de naeles 7 q'nt q' lidiz
 mathex 7 si h'our poent 7 douent 7 attendent a auoir a reuoir a touz iors mais en p'maignable aumosne sanz contredire. Et ai done
 7 orroie a la deuant dite maison. lou foage dou four en ses bois en touz arbres fors q' en chesnes. En tel menuec q' mathex
 foiraige de touz les habitans qui sont suex ne seoir ne alin ne a ses h'our de cele uile p' lotroi de celui marche 7 li frere de la deuant
 dite maison douent auoir au deuant dit marche a ses h'our lou pain de lor maison sanz foiraige. 7 est a sauoir q' sil auenoit cho
 se q' hon de la uile destes qui fust hors mo seingnor marche ou a ses h'our ou loz iustisables cui soit a autre four q' au four desus
 dit al marche 7 si h'our sont tenu a faire rendre lou chetel as freres de ladite maison 7 al diz mathex 7 si h'our se douent iour de
 douent iour de l'annee. Et por lotroi de la sise de ce four q' al mathex ai done zorroie por lui 7 por ses h'our a la maison desus dite 7 as
 freres li maison 7 li frere de ladite maison ont quite lou deuant dit marche 7 ses h'our des aumosnes desus dites. En tel menuec q' por lou d'ou 7 por la sise q' al diz mathex ai fait por lui 7 por ses
 qui passées sont q' aprienec as aumosnes desus dites. En tel menuec q' por lou d'ou 7 por la sise q' al diz mathex ai fait por lui 7 por ses
 h'our dou four q' il ai done zorroie a ladite maison de saint antoine destes 7 as deuant diz freres. li maison 7 lideuant dit frere dou
 leme desus nomme 7 assise en la uile destes a la uile de mo seingnor marche 7 ses h'our q'ere fors la semaine cest a sauoir lou lund
 7 lou mestredi 7 lou uendredi 7 lou samedi. Et por ce q' ceste chose soit ferme 7 estable nos auons fait mettre nre seal en cele p'sentes
 lettres p' la roste de l'ine partie de l'autre. Ce fu fait en lan de ce O. CC. 7 Cinquante 7 huit ou mois de decembre. Et nos lideuant
 de la cristientie de dyion deuant diz auons mis nre seal en cest p'sent manuscrit des lettres desus dites en tesmoignage de
 uerite. Ce est fait en lan de ce O. CC. 7 Sixante 7 un ou mois de janvier.

H. 1247

Exemple 4 (B). 117 H (ancien H 1247), déc. 1258.

Rachat d'aumônes auprès de
 l'hôpital des Antonins d'Etai,
 par Mathieu de Nesle. Vidimus
 par Aubri, doyen de chrétienté,
 d'un acte issu du même scribe,
 au nom d'Hugues IV. Scribe
 dijonnais B.

<https://www.rose.uzh.ch/doclin/g/charte.php?c=47&o=5&t=4441>

B 10476
De Gui de vilers cheualiers faz sauoir a touz cels q' uiront cels p'sentes lettres. q' ge ai repris de noble baron
hugon duc de borgoigne en fie. les choses q' mesure Jehan de salon cheualiers li auoit vandues en la vile de maigne
sus ryle rey lampoune les aprouances de manigne 7 de lampoune. les gles choses mesure hues de char cheualiers auoit
rachetees de mo seingnor lou duc deuar dit por raison de sa fame q' estoit cosme mo seingnor Jehan de salon deuar dit. 7
les gles choses ge ai rachetees tou deuar dit mo seingnor huon de char por raison de ma fame q' est suers mo seingnor ie
han de salon deuar dit 7 plus p'chene q' la fame mo seingnor huon de char. les gles choses ge 7 mi hour tarrons en fie
7 deuous tenir de mo seingnor lou duc 7 de ses hour. en tel maniere q' mesure li dux ne si hour ne pueent oster ne ne doi
uent lou dit fie de lor mains. 7 a ce tenir 7 garder mesure li dux deuar dit 7 en loie ses hour. Ou tesmoung de la q' cho
se ge ai fait mettre en cels lettres les seaus des honorables barons mo seingnor hajme abbe de saint benigne 7 de mo
seingnor amee abbe de saint Estrene de duon. Ce est fait en lan de grace M. l. CC. 7 sexante quatre ou mois de fauuet

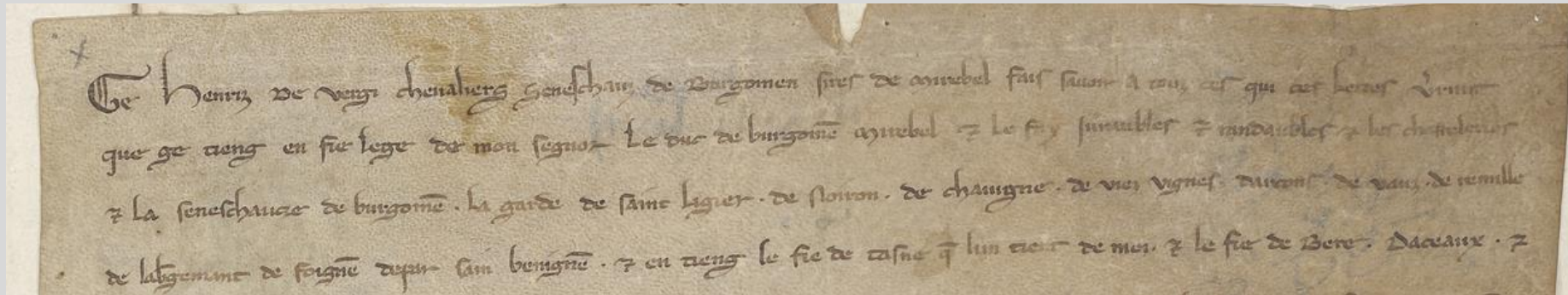
Exemple 4 (C). B 10476,
février 1265 n.st.

Reprise en fief du duc
Hugues IV faite par Gui de
Villiers pour des biens sis à
Magny-sur-Tille. Sceaux des
2 abbés. Scribe dijonnais C.
<https://www.rose.uzh.ch/di-cling/charte.php?c=47&o=5&t=4523>

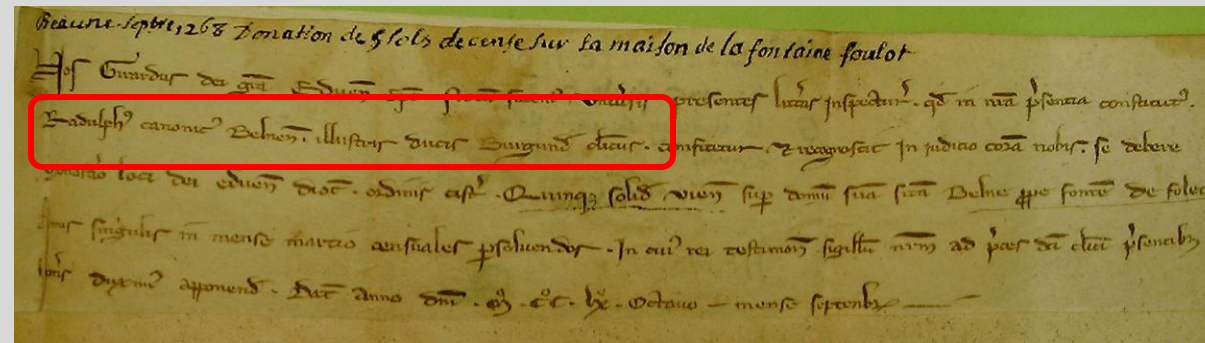
Exemple 5. Peut-on identifier les scribes dijonnais et/ou ducaux ? Le cas de Raoul, chanoine de Beaune.

- B 10474, avril 1260 ou 1261 n.st. Hommage lige prêté au duc Hugues IV par Henri de Vergy, sénéchal de Bourgogne et seigneur de Mirebeau, pour l'ensemble de ses possessions (scribe ducal A).

<https://www.rose.uzh.ch/docling/charte.php?c=47&o=5&t=4475>

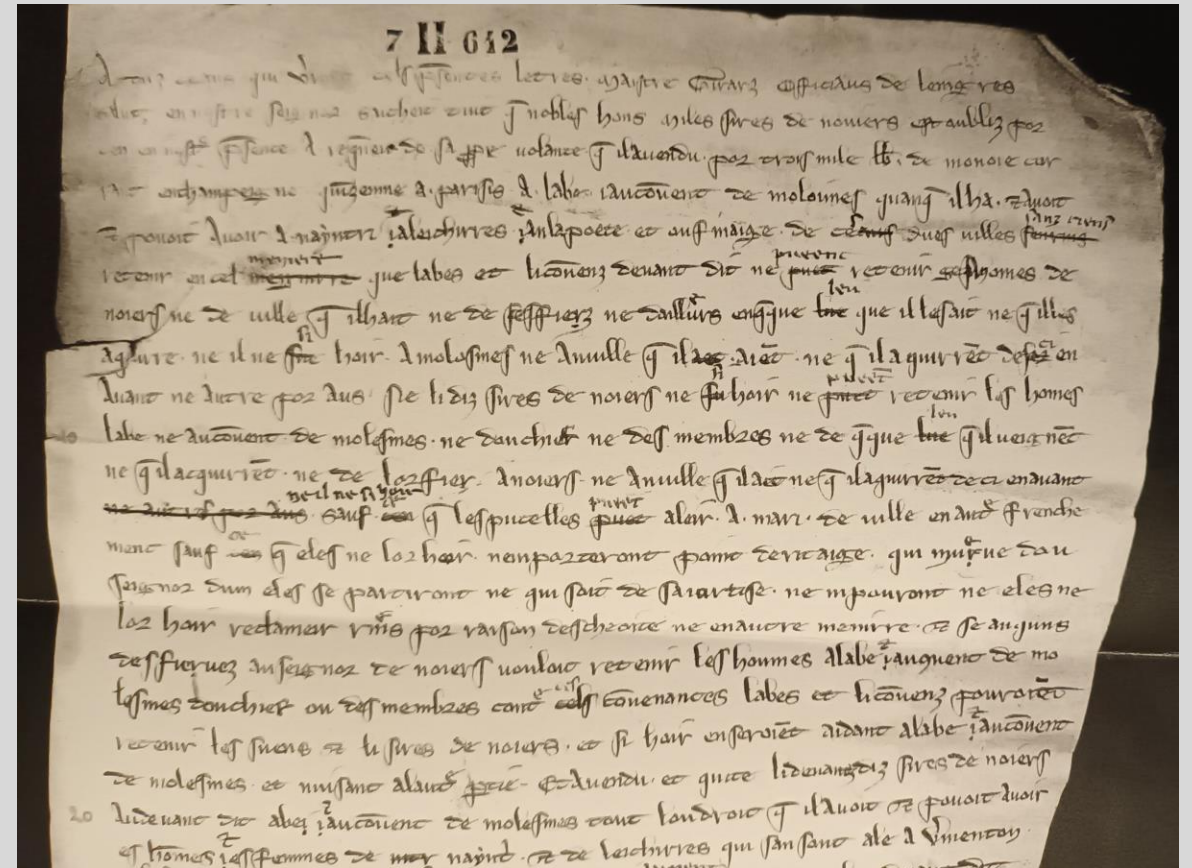


78 H 1060, sept. 1268 (acte latin). Raoul, chanoine de Beaune et « cleric de l'illustre duc de Bourgogne », reconnaît qu'il doit 15 sous de cens pour sa maison, appartenant au monastère du Lieu Dieu. Acte passé sous le sceau de Girard, évêque d'Autun.



Quid du « dialecte bourguignon » présenté par les chartes ?

- Des caractéristiques graphiques typiques des parlars de l'Est de la France, comme : système bicasuel bien observé ; articles définis *lou* CR masc., parfois *li* CS féminin ; suffixe *-able* ; confusion entre voyelle pure et voyelle + i (*la/lai*), etc. Question du *-ei* final, graphie ou prononciation ?
- Un document remarquable: le brouillon corrigé d'un acte pour l'abbaye de Molesmes. **7 H 642**, dossier d'une vente de terres faite au couvent par Miles VIII de Noyers, 1261-1265. Minute d'un acte au nom de l'official de Langres.



3. Le contenu des actes

- Sources pour l'histoire politique (hommages, traités, accords entre seigneurs) : religieuse (évêchés et couvents); économique (ventes de maisons et terres, gestion des domaines ruraux, impôts) ; sociale (nobles, clercs, bourgeois, paysans, libres et serfs)
- Aperçu des documents conservés en C.O.: institutions et personnes



Actes royaux



Actes ducaux



Actes seigneuriaux



Actes du clergé séculier



Actes du clergé régulier

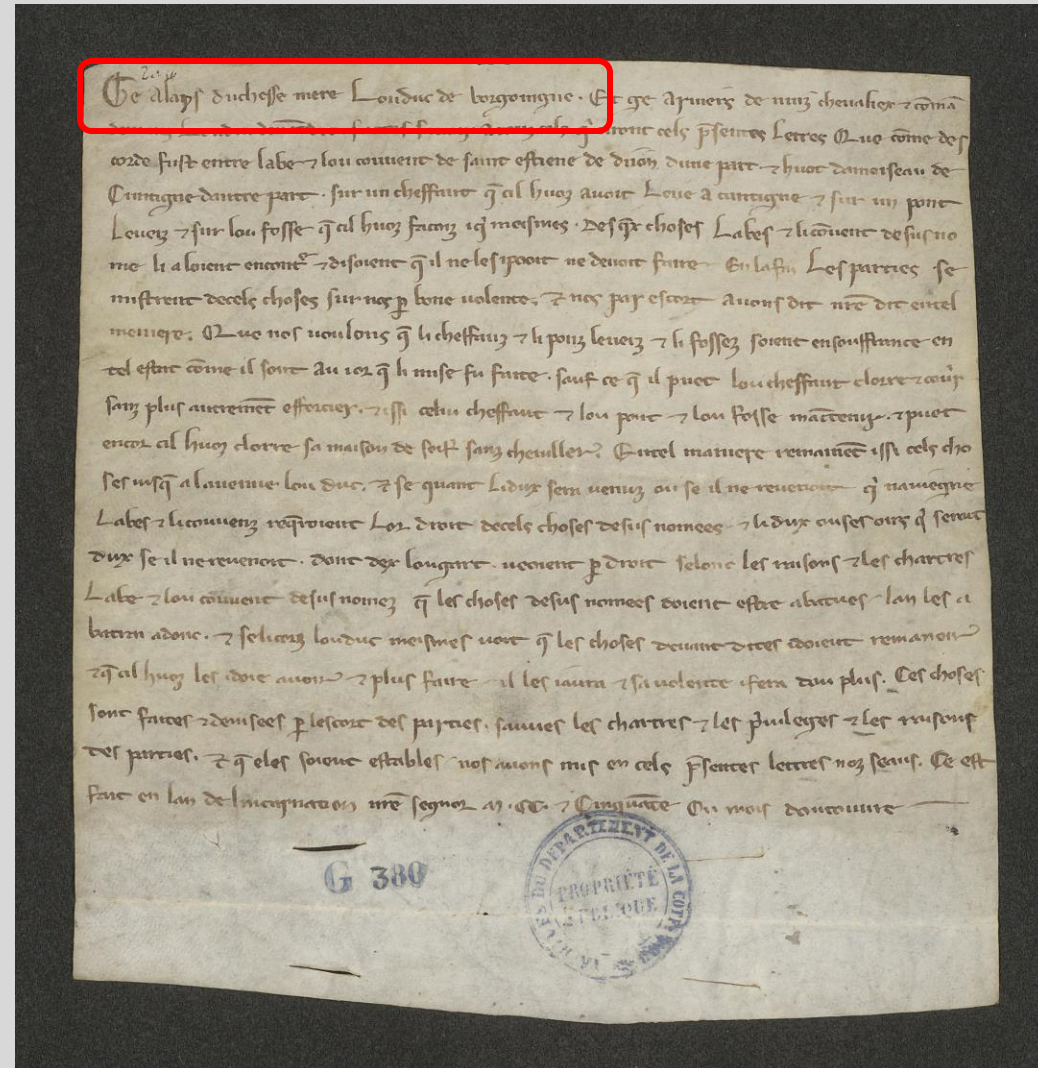
- Actes conservés dans les séries B, G, H dont pièces scellées. 2 thématiques principales: affaires féodales et gestion des domaines

Typologie des chartes sous l'angle de l'histoire des femmes : quelques exemples d'actes dans lesquels des femmes sont impliquées

- **Femmes nobles.** Le contexte du droit coutumier et féodal
- **Régence**, en cas de minorité ou d'absence du détenteur du fief

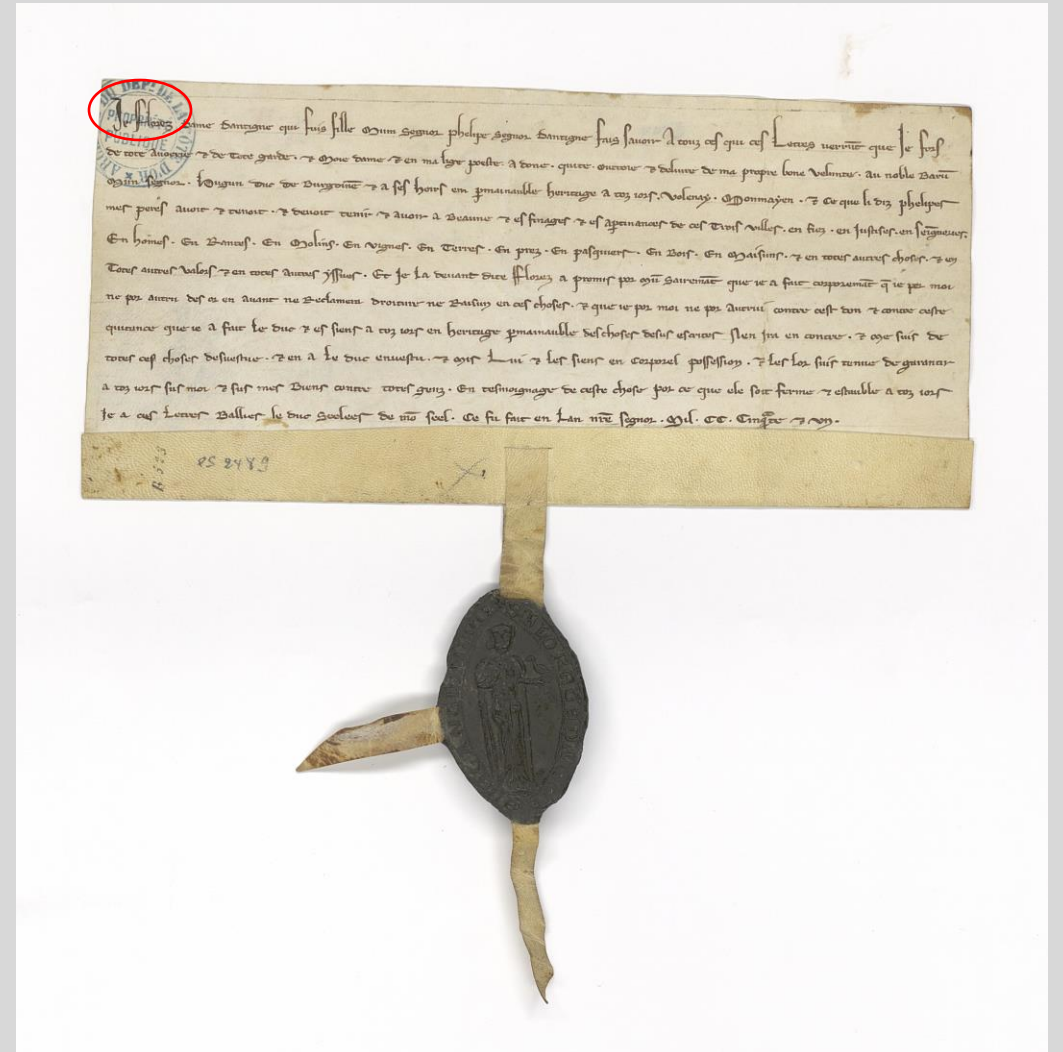
G 380. Octobre 1250. Sentence d'arbitrage rendue par Alix, mère du duc, et Hervé de Nuits, représentant du duc Hugues IV (parti en croisade), sur le conflit opposant l'abbaye de Saint Etienne de Dijon et Huot de Quetigny, l'abbé contestant la construction d'une fortification faite par celui-ci.

<https://www.rose.uzh.ch/docling/charte.php?c=47&o=3&t=4366>



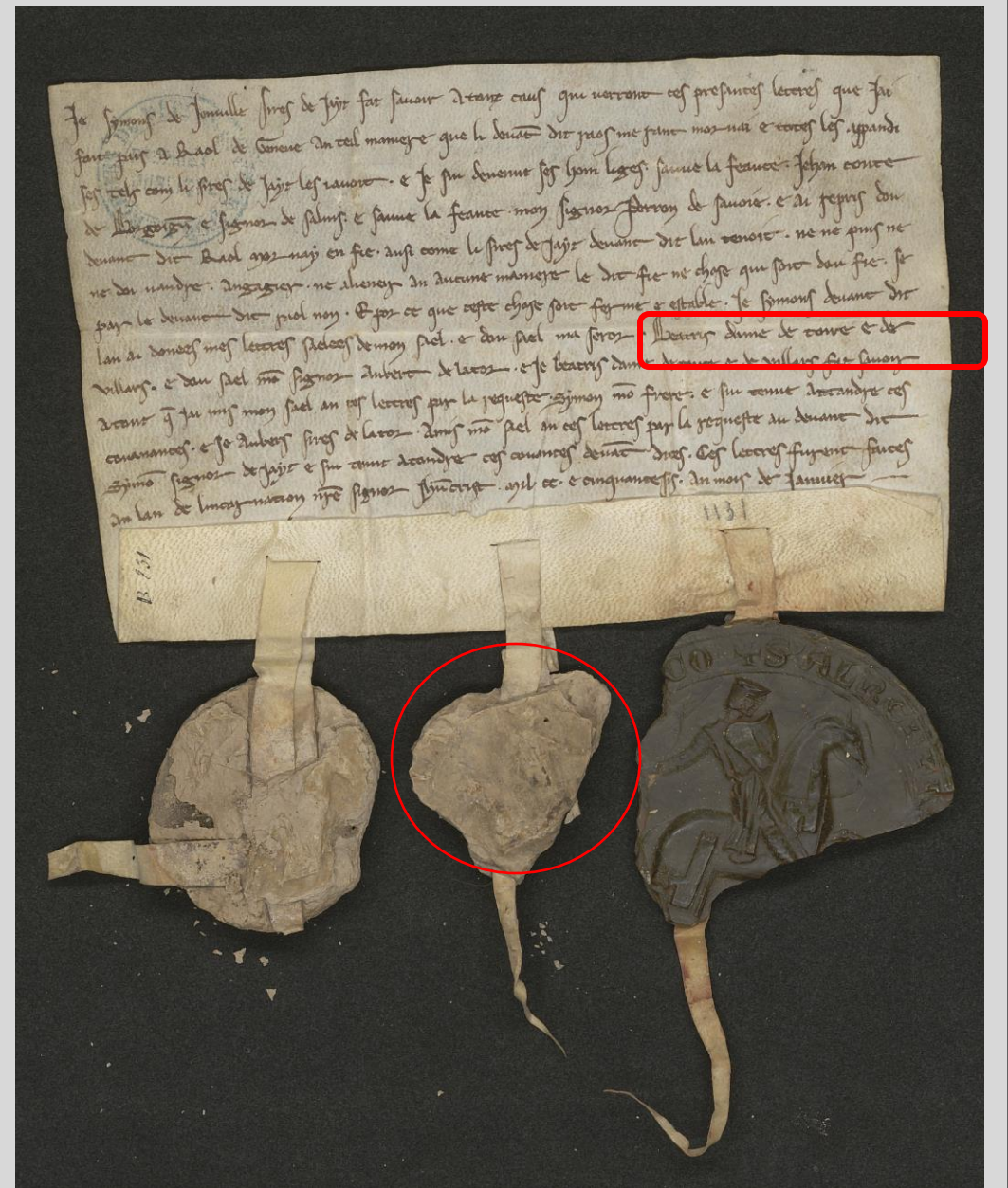
Femmes tenant un fief

- Cas de la veuve ou de la seule héritière, célibataire. Une situation délicate !
- B 523, dossier relatif à la succession des Antigny. Floret étant la seule héritière de Philippe, mort en croisade en 1250, devient la cible du duc de Bourgogne qui réclame le fief au titre de « l'échoite ». Floret se mariera et l'affaire sera réglée par les hommes de sa famille.
- <https://www.rose.uzh.ch/docling/charte.php?c=47&o=3&t=4374>

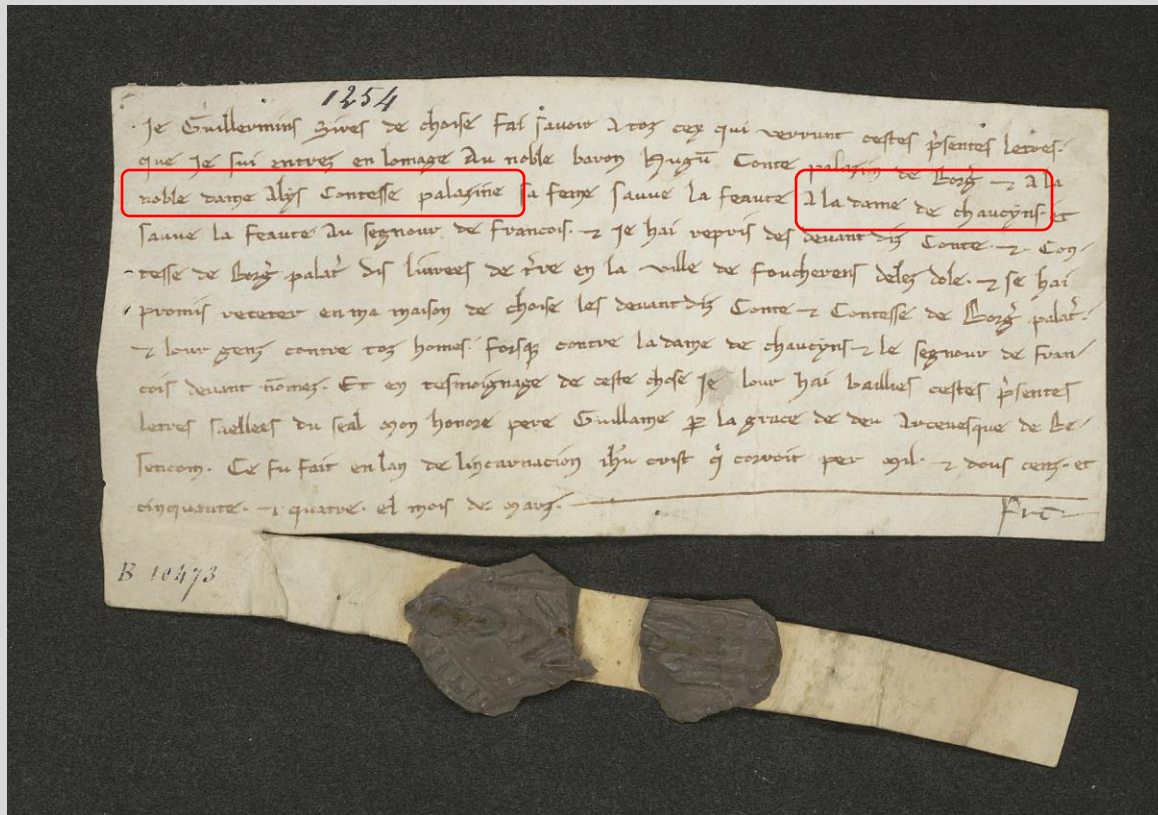


Femmes tenant un fief (suite)

- On rencontre régulièrement des « dames » tenant un fief et participant à des luttes entre seigneurs.
- **B 831**. Janvier 1257. Béatrice, dame de Thoire et Villars, est associée au traité de paix entre son frère Simon de Joinville, seigneur de Gex, et Raoul de Genève. Béatrice appose son sceau (type équestre de chasse, fragment) à côté de ceux de son frère et d'Aubert de la Tour.
- <https://www.rose.uzh.ch/docling/charte.php?c=47&o=1&t=4432>



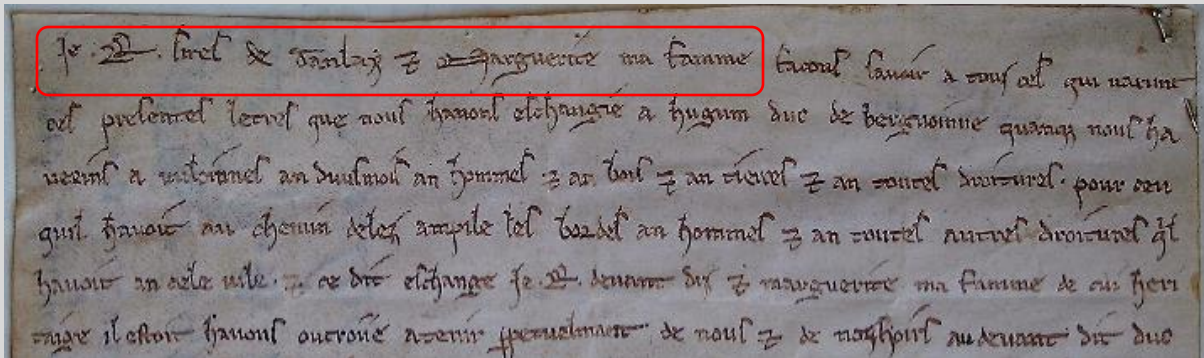
Femmes tenant un fief (suite)



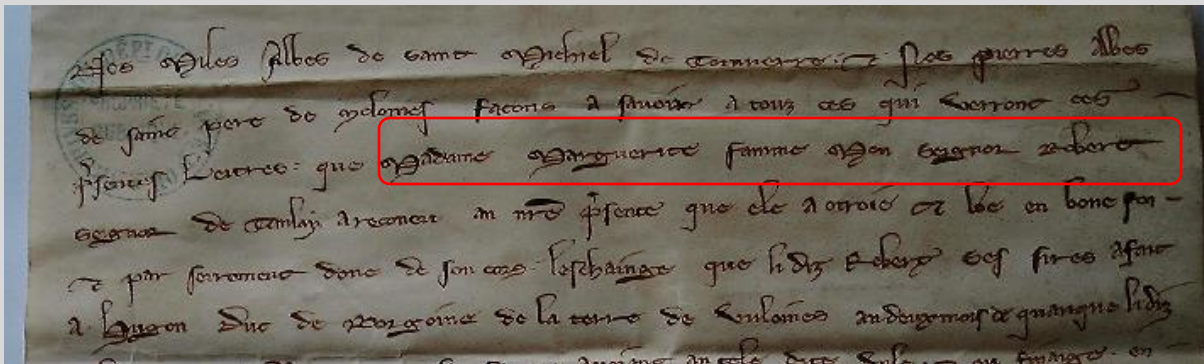
Dames recevant l'hommage féodal

- **B 10 473** « Deloy » (décembre) 1256. Hommage prêté par Guillemin, seigneur de Choisey, à Hugues et Alix, comte et comtesse palatins de Bourgogne, sauve la féauté due à la dame de Chaussin et au seigneur de Franxault.
- <https://www.rose.uzh.ch/docling/charte.php?c=47&o=1&t=4405>

Le couple marié associé pour la gestion des affaires



Je Robert de Tanlay & Marguerite ma femme avons l'aveu a tous ce qui usent
et prenent lez que nous avons échange a huguin duc de bourgogne quant nous ha
vons a un certain an du mois an hommel & an tout & an cirel & an sourel d'oursel pour ce
qui avons au chemin de la ampile tel baidel an hommel & an sourel d'oursel d'oursel qd
avons en cela uile. ce dit échange Je Robert de Tanlay & Marguerite ma femme de ce fier
sage il eston avons ouveue avenir p'etuellement de nous & de nos heirs au devant dit duc

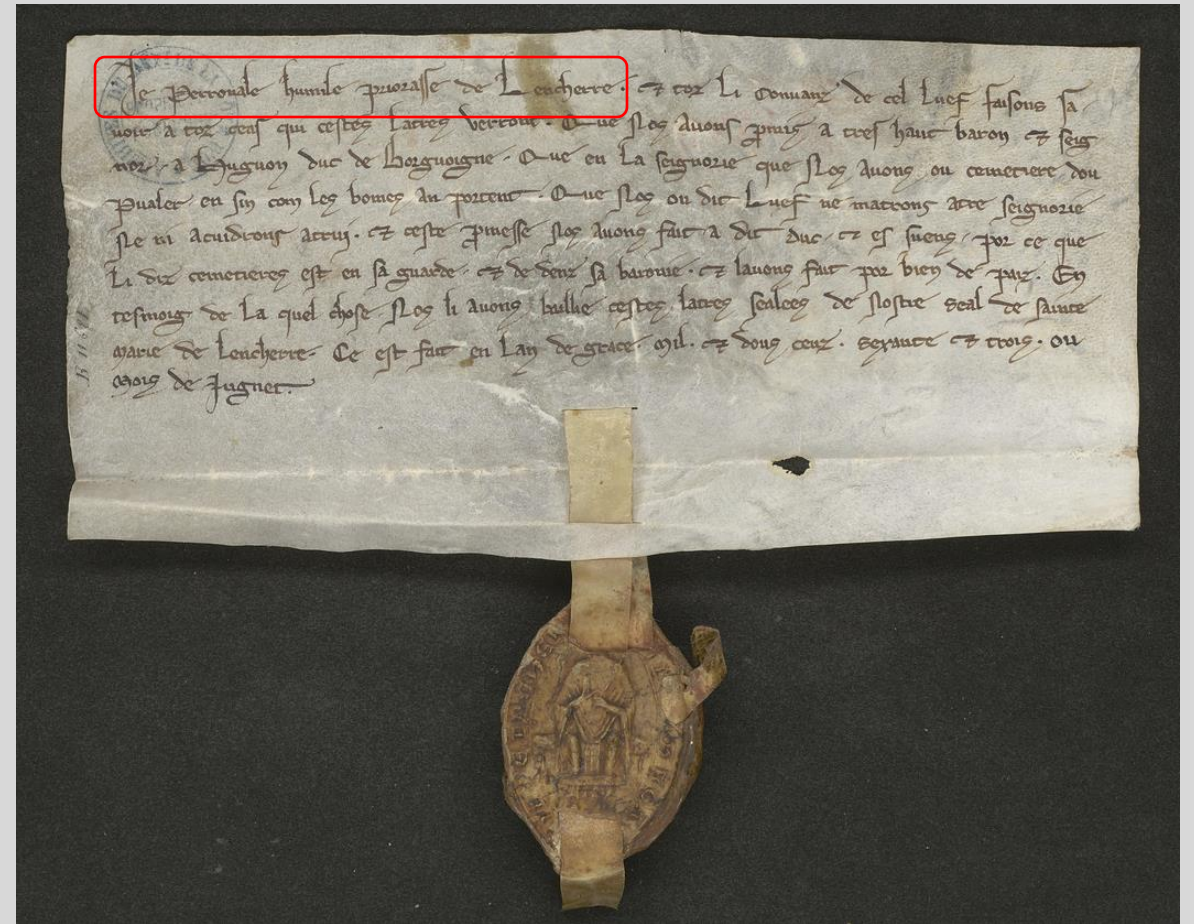


Madame Marguerite femme de Robert
de sainte pere de ydolmes facons a savoir a tous ce qui seront ces
ffances L'actes que Madame Marguerite femme de Robert
seigneur de Cambay Arconce en nre p'sence que de a otrez ce loc en bone pa
& par serment de son cas l'eschange que li ditz Robert ses freres a fait
a Hugon Duc de Bourgogne de la terre de Suloines au deugmois & quant que li ditz

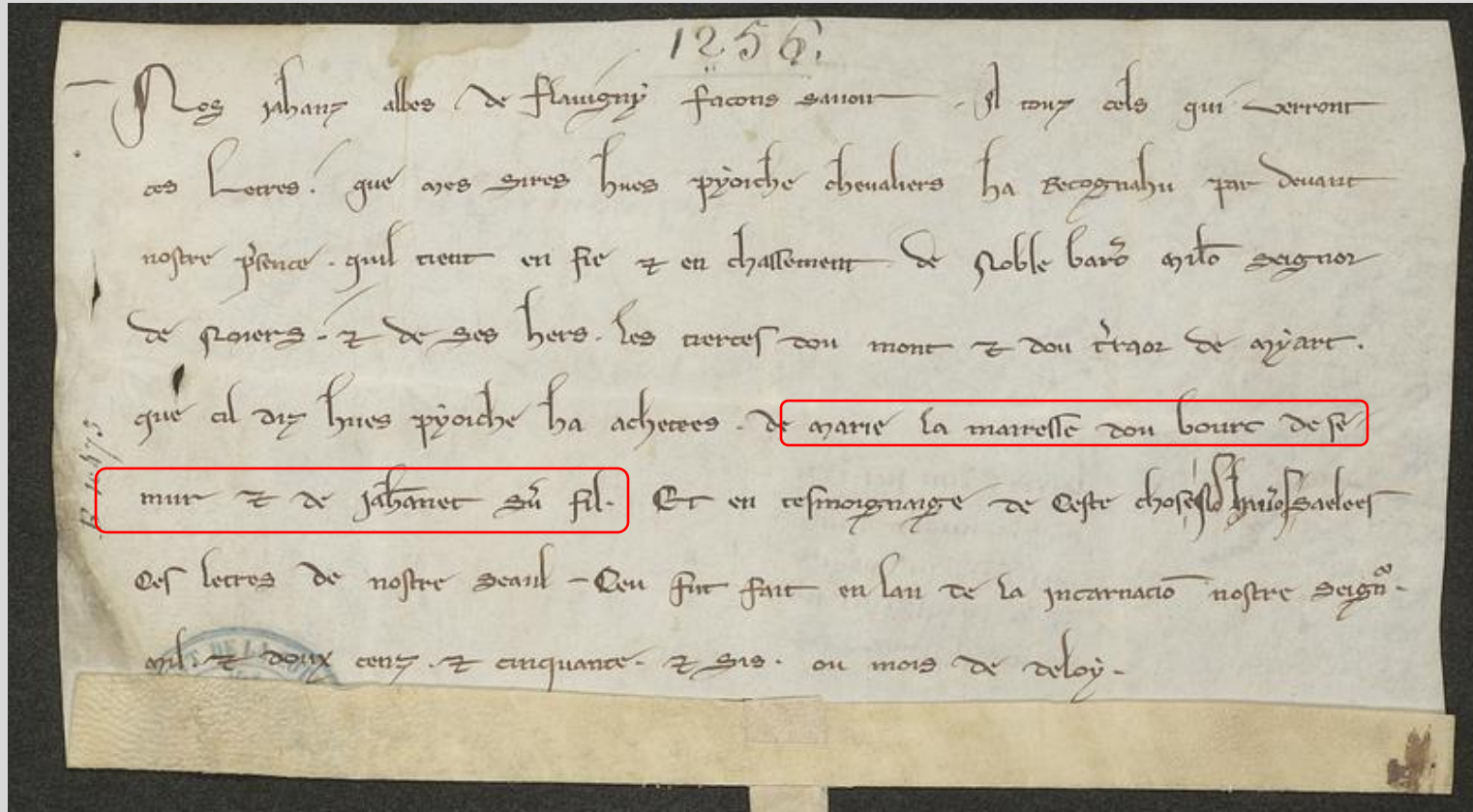
- Le mari doit donner son autorisation à sa femme pour la gestion de ses biens propres, mais la femme a un droit de regard sur la gestion de son mari pour son douaire.
- B 10473 et B 1376. Juin et novembre 1253. Accord donné par un couple, Robert et Marguerite de Tanlay, à l'échange avec le duc de Bourgogne d'une terre mouvant du chef de Marguerite. 2 actes ; l'un au nom du couple, l'autre au nom de Marguerite seule.
- <https://www.rose.uzh.ch/docling/charte.php?c=47&o=1&t=4393>
- <https://www.rose.uzh.ch/docling/charte.php?c=47&o=1&t=4395>

Religieuses et gestion des couvents féminins

- **B 11681** scellé. Juin ou juillet 1263.
Promesse faite par Perronele, prieure de Lancharre, au duc Hugues IV en tant que gardien du cimetière du Puley de ne pas prendre ou s'associer d'autre seigneur pour ce cimetière.
- <https://www.rose.uzh.ch/docling/charte.php?c=47&o=1&t=4507>

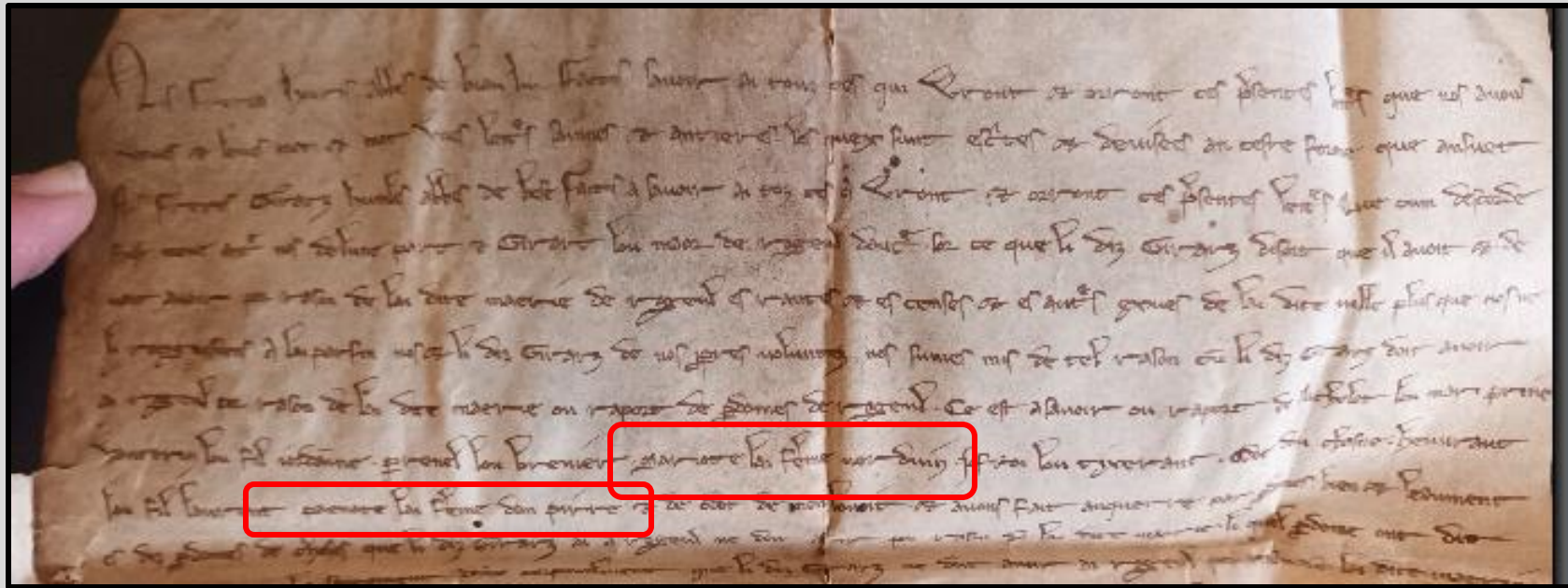


Notables laïques



- Les « mairesses »
- **B 10473.** Décembre 1256. Aveu de fief fait par Hugues Pioche à Miles de Noyers pour les tierces de Myard qu'il a achetées à Marie, mairesse du bourg de Semur, et à Jeannet son fils.
- <https://www.rose.uzh.ch/docling/charte.php?c=47&o=1&t=4428>

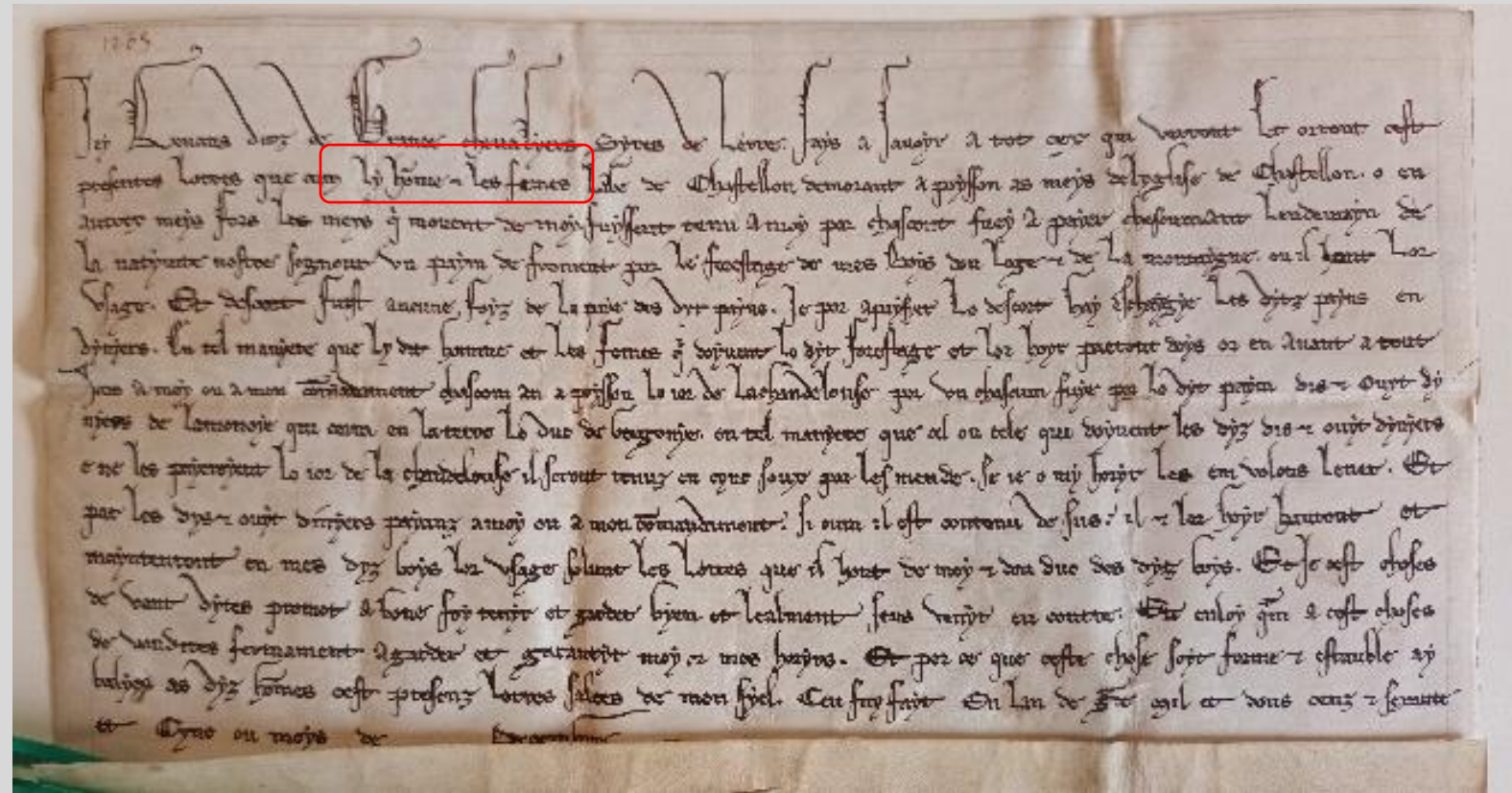
Notables laïques (suite)



- *Femmes témoins et prud'hommes*
- **115 H 1241**, vidimus de c. 1280 pour un acte lorrain de 1269/70 n.st. Il s'agit d'établir les droits à prélever sur la terre de Rougeux, suite à un conflit entre le maire de Rougeux et le prieuré. On fait appel à des prud'hommes qui rendent un rapport, dont 2 femmes: "Mariote lai femme Norduin", et "Paenote lai femme dan Pirre" (Pierre)

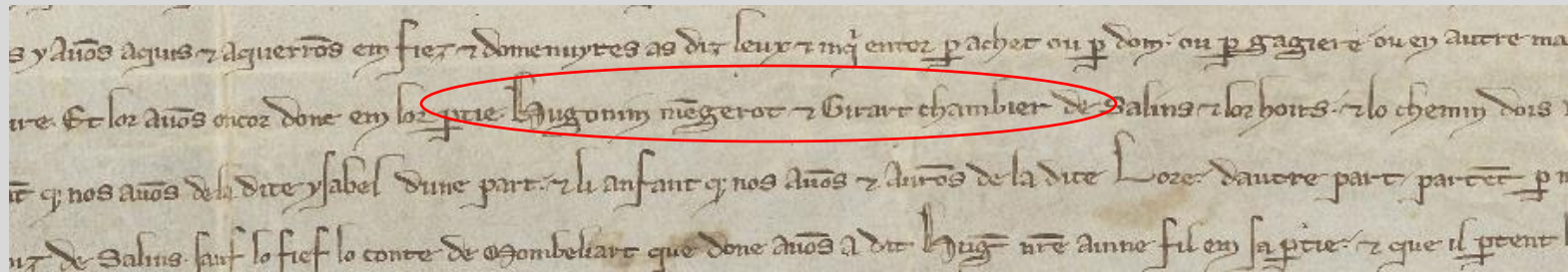
Femmes du peuple

- *Paysannes*
- **18 H 292.** Décembre 1265.
Conversion consentie par Renaut de Grancey, seigneur de Larrey, pour apaiser la discorde entre lui et les hommes et les femmes de l'abbaye de Châtillon-sur-Seine demeurant à Poinçon, d'une redevance annuelle en nature d'un pain de froment par feu, due pour l'usage des bois du Loge et de la Montagne, en une redevance en argent de 18 deniers.



Les catégories sous-représentées dans le corpus en français : bourgeois et serfs

- L'acte **18 H 305** (ancienne cote 658), de mars 1270/71 n.st., consécutif à une vente de terre entre deux **bourgeois** (Jean dit Bourse Trouée, de Bar-sur-Seine, et Renaut dit "Orelliote", de Châtillon-sur-Seine), illustre un cas rare dans notre corpus. <https://www.rose.uzh.ch/docling/charte.php?c=47&o=1&t=4599>
- Les bourgeois dijonnais, notamment, ne se rencontrent pas dans les actes en français antérieurs à 1271, du fait que, pour leurs affaires et leur vie quotidienne et familiale (ventes, baux, testaments...) ils recourent à la juridiction gracieuse dijonnaise qui n'instrumente qu'en latin, pour ce type de public.
- Au bas de l'échelle sociale et non libres, les **serfs** ne sauraient être auteurs d'actes juridiques. Sujets passifs, ils apparaissent néanmoins parfois à l'occasion de la vente d'une terre. Attachés à cette terre, ils sont nommés lorsqu'ils sont négociés avec celle-ci. Ainsi Hugonin Mengerot et Girart Chambier sont-ils donnés, à l'occasion du partage des biens de Jean, comte de Bourgogne (25 mars 1263 **B 308**). <https://www.rose.uzh.ch/docling/charte.php?c=47&o=5&t=4497>



4. Instruments de travail

- DLF publiés : J.-G. Gigot, *Haute-Marne*, Paris, CNRS, 1974 ; J. Lanher, *Vosges*, 1975 ; D. Coq, *Aube, Seine-et-Marne et Yonne*, 1988
- Corpus des chartes françaises des AD 21, en ligne <https://www.rose.uzh.ch/docling/corpus.php?c=47&o=3> et depuis <https://archives.cotedor.fr/> (phot et transcription à la cote)
- Thèse numérisée, <https://bibnum.chartes.psl.eu/s/thenca/item/58584#?c=&m=&s=&cv=>
- Corpus de la Bourgogne du Moyen Âge <http://www.cbma-project.eu>
- Initiation à l'ancien français : Geneviève Hasenohr ; Guy Raynaud de Lage. *Introduction à l'ancien français*. 3e éd. Armand Colin, 2019 <AD 21 D 1/6372 >
- Dictionnaires : Fr. Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IXe au XVe siècle*, 1881 <en ligne https://www.lexilogos.com/francais_ancien.htm ou Gallica> <aux AD 21>
- Dictionnaires topographiques pour la région, dont Alphonse Roserot, *Dictionnaire topographique du département de la Côte-d'Or*, Paris, 1924, et Gérard Taverdet, *Microtoponymie de la Bourgogne*, Fontaine-lès-Dijon, 1989-1993, 12 vol.

Instruments de travail (suite)

- Onomastique :
https://archives.cotedor.fr/v2/site/AD21/web/media/04_apprendre/02_ateliers_chancelier_rolin/sources_et_methodes/022_etude_noms_lieux_personnes/onomastique_biblio.pdf
- Inventaires d'archives: répertoires numériques pour les séries B, G, H aux AD 21.
- Pour comprendre le contexte :
 - Manuels généraux et usuels d'histoire médiévale, par exemple : *Dictionnaire du Moyen-Age* (dir. C. Gauvard, A. De Libera, M. Zink), Paris, PUF, 2004.
 - Dépouiller la bibliographie locale. Voir les monographies et articles dans les revues savantes : *Annales de Bourgogne*, *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*, etc. (aux AD 21). Consulter la *Bibliothèque bourguignonne*, base de données d'histoire locale proposée par la bibliothèque municipale : <https://bm.dijon.fr/> et les fiches bibliographiques dressées par les AD 21.